



Conseil économique et social

Distr. générale
20 février 2007
Français
Original : anglais

Session de fond de 2007

New York, 22-31 janvier 2007

Point 12 de l'ordre du jour

Organisations non gouvernementales

Rapport du Comité chargé des organisations non gouvernementales sur les travaux de sa session ordinaire de 2007

(New York, 22-31 janvier 2007)

Résumé

À sa session ordinaire de 2007, qu'il a tenue du 22 au 31 janvier 2007, le Comité chargé des organisations non gouvernementales était saisi de 140 demandes d'admission au statut consultatif, y compris de demandes dont il avait reporté l'examen lors de ses sessions de 1999, 2000, 2001, 2002, 2003, 2004, 2005 et 2006. Il a recommandé au Conseil économique et social d'octroyer le statut consultatif à 92 organisations non gouvernementales, reporté à une date ultérieure l'examen des demandes de 42 organisations non gouvernementales, et clos l'examen de la demande de quatre organisations. Il a également recommandé de ne pas octroyer le statut consultatif à une organisation non gouvernementale dont l'examen de la demande avait été reporté lors d'une session antérieure. Le Comité était saisi de six demandes de reclassement et a donné son aval à cinq d'entre elles. Il a en outre examiné les rapports quadriennaux de 105 organisations. Il a entendu huit représentants d'organisations non gouvernementales.

Le présent rapport contient cinq projets de décision sur lesquels le Conseil économique et social est appelé à se prononcer.

Aux termes du projet de décision I, le Conseil déciderait :

- a) D'octroyer le statut consultatif à 92 organisations non gouvernementales;
- b) De reclasser cinq organisations non gouvernementales;
- c) De prendre acte du fait que le Comité a pris note des rapports quadriennaux de 99 organisations non gouvernementales;



d) De décider de clore l'examen de la demande d'admission au statut consultatif présentée par quatre organisations non gouvernementales.

Aux termes du projet de décision II, le Conseil déciderait de ne pas octroyer le statut consultatif au World Sindhi Institute.

Aux termes du projet de décision III, le Conseil déciderait de ne pas octroyer le statut consultatif à la Coalition gaie et lesbienne du Québec.

Aux termes du projet de décision IV, le Conseil prendrait acte du retrait par l'organisation Appel de Genève de sa demande.

Aux termes du projet de décision V, le Conseil prendrait acte du présent rapport.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Première Partie		
I. Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention	1	5
Projets de décision soumis au Conseil économique et social pour adoption	1	5
Projet de décision I		
Demandes d'admission au statut consultatif et demandes de reclassement reçues d'organisations non gouvernementales	1	5
Projet de décision II		
Demande du World Sindhi Institute	1	10
Projet de décision III		
Demande de la Coalition gaie et lesbienne du Québec	1	10
Projet de décision IV		
Demande de l'organisation Appel de Genève	1	10
Projet de décision V		
Rapport du Comité chargé des organisations non gouvernementales sur les travaux de sa session ordinaire de 2007	1	10
II. Demandes d'admission au statut consultatif et demandes de reclassement reçues d'organisations non gouvernementales	2-23	11
A. Demandes d'admission au statut consultatif et demandes de reclassement dont l'examen avait été reporté par le Comité lors de sessions antérieures ..	3-17	11
B. Nouvelles demandes d'admission au statut consultatif et nouvelles demandes de reclassement	18-21	15
1. Nouvelles demandes d'admission au statut consultatif	19-20	15
2. Nouvelles demandes de reclassement	21	16
C. Demande d'une organisation non gouvernementale résultant de la fusion de deux organisations non gouvernementales déjà dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social	22	16
D. Demandes d'admission reçues d'organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social ayant fusionné avec d'autres organisations non gouvernementales	23	16
III. Examen des rapports quadriennaux présentés par les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif général ou spécial auprès du Conseil	24-28	17
A. Rapports quadriennaux présentés par les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif général ou spécial auprès du Conseil, dont l'examen avait été reporté	24-25	17
B. Examen des rapports quadriennaux soumis par des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif général ou spécial auprès du Conseil	26-28	17

IV.	Renforcement de la Section des organisations non gouvernementales du Département des affaires économiques et sociales	29–44	19
V.	Examen des méthodes de travail du Comité : application de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social, y compris l'accréditation des représentants d'organisations non gouvernementales, et de la décision 1995/304 du Conseil. . .	45–54	22
A.	Examen de questions inscrites à l'ordre du jour du groupe de travail officieux	45–50	22
1.	Rapport sur la réunion du groupe de travail officieux tenue en 2006. . .	45–49	22
2.	Questions devant être inscrites à l'ordre du jour de la réunion du groupe de travail officieux en 2007	50	23
B.	Questions connexes diverses	51–54	23
VI.	Application de la résolution 2006/46 du Conseil économique et social	55	25
VII.	Examen des rapports spéciaux et des plaintes des États Membres	56	26
VIII.	Fonds général de contributions volontaires à l'appui des activités du Réseau régional informel ONU-ONG	57–63	27
IX.	Organisation de la session.	64–73	29
A.	Ouverture et durée de la session	64	29
B.	Participation	65–67	29
C.	Élection du Bureau	68–70	29
D.	Ordre du jour	71–72	29
E.	Documentation	73	30
X.	Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa session ordinaire de 2007	74	31
Annexes			
I.	Liste des participants.		32
II.	Liste des documents		34

I. Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention

Projets de décision soumis au Conseil pour adoption

1. Le Comité chargé des organisations non gouvernementales recommande au Conseil économique et social d'adopter les projets de décision ci-après :

Projet de décision I

Demandes d'admission au statut consultatif et demandes de reclassement reçues d'organisations non gouvernementales

Le Conseil économique et social décide :

a) D'accorder le statut consultatif spécial aux organisations non gouvernementales ci-après :

Statut consultatif spécial

A Child is Missing
 Africa and Middle East Refugee Assistance
 Action contre le sida
 African Youth for Transparency
 AIESEC International
 Alliance des chrétiens en droit
 Alliance internationale pour la consolidation de la paix (Interpeace)
 Alliance Niger nature
 All Russian Society of the Deaf
 American Conservative Union
 Asian Centre for Human Rights
 Asociación Mensajeros de la Paz
 Asociación Proyecto Hombre
 Association des volontaires pour l'assistance au développement en Guinée
 Association for Reproductive and Family Health
 Association of Asian Confederation of Credit Unions
 Bahrain Women Society
 Bangwe et dialogue
 Bhagwan Mahaveer Viklang Sahayata Samiti
 Center for Human Rights and Environment
 Centre d'étude et de recherche pour l'intégration régionale et le développement en Afrique
 Centro de Estudios de Estado y Sociedad
 Child Development Foundation
 Children of the World Fund
 China International Public Relations Association
 Club de Madrid
 Coalition for Community Participation in Governance
 COJEP International
 Comité national pour UNIFEM (Japon)
 Compagnie des Filles de la Charité de Saint-Vincent de Paul
 Confédération fiscale européenne

Conseil international du sport militaire
Convention of Independent Financial Advisors
Dianova International
Du pain pour chaque enfant
Éducation pour la population et la vie familiale
Equidad de género : Ciudadanía, Trabajo y Familia
Espace Afrique International
Ethics and Religious Liberty Commission of the Southern Baptist
Convention
Euromontana
Fédération internationale pour la planification familiale (région de l'Asie
de l'Est et du Sud-est et de l'Océanie)
Fondation Congo Assistance
Fondation Humanus
Foundation for Ecological Security
Geneva International Model United Nations
Global Metro City: The Global Forum
Good People World Family
Grupo de Información en Reproducción Elegida
Helsinki Foundation for Human Rights
Human Rights Congress for Bangladesh Minorities
Institut du développement durable et des relations internationales
International Eurasia Press Fund
International Harm Reduction Association
Isha Foundation
Join Together Society
Kenya Women's Political Caucus
Korean Sharing Movement
L'auravetli'an Information and Education Network of Indigenous People
Legal Service Coalition
Local Initiatives Program
Lutte contre les violences faites aux femmes et enfants mineurs
Ni putes ni soumises
Palakkad District Consumers' Association
People to People International
Prasad Project
Project Tandem
Projecto de Saúde em Lisboa
Ramola Bhar Charitable Trust: Project STOP
Réseau international des petites et moyennes entreprises
Safari Club International Foundation
Salesian Missions
Samaritan Community Center
Singamma Sreenivasan Foundation
Solidarité africaine pour la préservation de la paix et de l'environnement
en République centrafricaine
Sudan Association for Combating Landmines
Sudanese Women General Union
Suzanne Mubarak Women's International Peace Movement
Transform Drug Policy Foundation

Tribal Link Foundation
 Udisha
 Vali-Asr Rehabilitation Institute
 Viet Nam Family Planning Association
 Women Chamber of Commerce and Industry Foundation
 World Federation of the Deafblind
 World Wind Energy Association
 Youth Awareness Environmental Forum

Liste

Association amis du Centre hospitalier universitaire Mohammed VI
 Association of International Automobile Carriers of the Republic
 of Tajikistan
 Build Jamaica Foundation
 Fédération internationale des grossistes, importateurs et exportateurs
 en fournitures automobiles
 Korea Institute of Brain Science
 Marine Conservation Biology Institute

b) De reclasser l'organisation non gouvernementale ci-après, qui était dotée du statut consultatif spécial, en lui octroyant le statut consultatif général :

Coopération internationale pour le développement et la solidarité

c) De reclasser les quatre organisations non gouvernementales ci-après, qui étaient inscrites sur la Liste, en leur octroyant le statut consultatif spécial :

Fondation pour la recherche sur la migration et l'intégration
 des technologies
 Globus et Locus
 International Council for Game and Wildlife Conservation
 International Ocean Institute

d) De prendre acte du fait que le Comité a pris note des rapports quadriennaux des organisations non gouvernementales suivantes :

Africa Legal Aid
 African American Islamic Institute
 AFS Intercultural Programs
 American Society of Criminology
 Anti-Slavery International
 Asian Indigenous and Tribal Peoples Network
 Asian Institute of Transport Development
 Assemblée des premières nations
 Association d'assistance aux grands handicapés à domicile
 Association des états généraux des étudiants de l'Europe
 Association européenne contre les violences faites aux femmes au travail
 Association internationale des mouvements familiaux de formation rurale
 Association mondiale de la route
 Association pour la formation et l'insertion sociale de l'adolescent
 et de la femme
 Becket Fund for Religious Liberty
 Brahma Kumaris World Spiritual University

CARE
Centre Europe – Tiers Monde
Centre for Women, the Earth, the Divine
China Disabled Persons' Federation
Chinese People's Association for Peace and Disarmament
Chinese Women's Association of America
Church World Service
Cohort for Research on Environment, Urban Management and Human Settlement
Collectif sénégalais des Africaines pour la promotion de l'éducation relative à l'environnement
Collège international des chirurgiens
Comité d'action pour les droits de l'enfant et de la femme
Commission internationale des irrigations et du drainage
Conférence des organisations non gouvernementales ayant des relations consultatives avec les Nations Unies
Couple to Couple League International
Development Alternatives with Women for a New Era
Dominicans for Justice and Peace (Ordre des prêcheurs)
Dominican Leadership Conference
Ecopeace : Forum d'ONG pour la défense de l'environnement au Moyen-Orient
Families of Victims of Involuntary Disappearance (FIND)
Family Health International
Family Research Council
Federation of National Representations of the Experiment in International Living
Fédération kenyane des femmes juristes
Fondation canadienne des relations raciales
Friends World Committee For Consultation
General Confederation of Trade Unions
Groupe de liaison pour l'Année internationale de la femme
Hong Kong Federation of Women's Centres
ICLEI: Local Governments for Sustainability
Indonesian Child Welfare Foundation
Indonesian National Council on Social Welfare
International Association for Human Values
International Association of Lions Clubs
International Center for Research on Women
International Communities for the Renewal of the Earth
International Council for Research and Innovation in Building and Construction
International Council of Chemical Associations
International Environmental Law Research Centre
International Federation of Inspection Agencies
International Federation of Training and Development Organizations
International Fund for Animal Welfare
International Health Awareness Network
International Investment Center
International Research Foundation for Development

International Society of Doctors for the Environment
 International Union of Psychological Science
 International Women's Writing Guild
 INTERSOS
 IPAS
 Jeune chambre internationale
 Kitakyushu Forum on Asian Women
 Kiwanis International
 Korea Freedom League
 MAMTA – Health Institute for Mother and Child
 Maryknoll Sisters of St. Dominic
 Medico International
 Mediterranean Women's Studies Center
 Mennonite Central Committee
 National Association of Criminal Defense Lawyers
 National Center for Missing and Exploited Children
 Native American Rights Funds
 Netherlands Centre for Indigenous Peoples
 Network of East-West Women
 Open Family Australia
 Organisation mondiale du mouvement scout
 Organization of the Solidarity of the Peoples of Asia, Africa and Latin America
 Oxfam International
 Parliamentarians for Global Action
 Peace Boat
 PEN International
 Pères et frères de Maryknoll
 Population Reference Bureau
 Rainforest Foundation
 Rehabilitation International
 Réseau juridique canadien VIH/sida
 School Sisters of Notre Dame
 Sovereign Military Order of the Temple of Jerusalem
 Society for International Development
 Teresian Association
 United Nations Watch
 Womankind Worldwide
 World Information Transfer

e) De noter que le Comité a décidé de clore l'examen de la demande de statut consultatif présentée faite par les organisations non gouvernementales suivantes :

Angel Foundation
 Association Wadelbarka pour la prospérité des familles mauritaniennes
 Conflict Management Group
 Religious Freedom Coalition

Projet de décision II
Demande du World Sindhi Institute

Le Conseil économique et social décide de ne pas accorder le statut consultatif à l'organisation non gouvernementale World Sindhi Institute.

Projet de décision III
Demande de la Coalition gaie et lesbienne du Québec

Le Conseil économique et social décide de ne pas accorder le statut consultatif à l'organisation non gouvernementale Coalition gaie et lesbienne du Québec.

Projet de décision IV
Demande de l'organisation Appel de Genève

Le Conseil économique et social prend acte du retrait par l'organisation non gouvernementale Appel de Genève de sa demande de statut consultatif auprès du Conseil.

Projet de décision V
Rapport du Comité chargé des organisations non gouvernementales sur les travaux de sa session ordinaire de 2007

Le Conseil économique et social prend acte du rapport du Comité chargé des organisations non gouvernementales sur les travaux de sa session ordinaire de 2007.

II. Demandes d'admission au statut consultatif et demandes de reclassement reçues d'organisations non gouvernementales

2. Le Comité a examiné le point 3 de son ordre du jour de ses 1^{re} à 13^e séances, tenues du 22 au 31 janvier 2007. Il était saisi d'un mémorandum du Secrétaire général transmettant les nouvelles demandes d'admission au statut consultatif reçues d'organisations non gouvernementales (E/C.2/2007/R.2 et Add.1 à 21) et d'un récapitulatif des demandes d'admission au statut consultatif dont il avait reporté l'examen lors de sessions antérieures (E/C.2/2007/CRP.1).

A. Demandes d'admission au statut consultatif et demandes de reclassement dont l'examen avait été reporté par le Comité lors de sessions antérieures

3. À ses 5^e, 6^e, 8^e et 11^e à 13^e séances, tenues du 24 au 31 janvier 2007, le Comité a examiné le point 3 a) de son ordre du jour, relatif aux demandes d'admission au statut consultatif et aux demandes de reclassement, qui sont transmises dans le document (E/C.2/2007/CRP.1) et dont il avait reporté l'examen lors de sessions antérieures.

Demandes d'admission au statut consultatif

Demandes faisant l'objet d'une recommandation favorable

4. Le Comité a recommandé au Conseil économique et social d'octroyer le statut consultatif à 10 organisations dont il avait reporté l'examen des demandes d'admission lors de sessions antérieures [voir chap. I, projet de décision I, al. a)].

Action contre le SIDA
American Conservative Union
Association of Asian Confederation of Credit Unions
Bhagwan Mahaveer Viklang Sahayata Samiti
Centro de Derechos Humanos y Ambiente
Human Rights Congress for Bangladesh Minorities
Projet tandem
Udisha
Vali-Asr Rehabilitation Institute
Viet-Nam Family Planning Association

Demandes dont l'examen est reporté dans l'attente de réponses aux questions posées par le Comité

5. Dans l'attente de réponses aux questions qu'il avait posées lors de sa session ordinaire de 2007 aux 21 organisations non gouvernementales énumérées ci-après, le Comité a reporté l'examen des demandes d'admission qu'elles avaient présentées :

Africa Action
Asian-Eurasian Human Rights Forum
Association El Houda pour l'action féminine

Centre Ambedkar pour la justice et la paix
Credo-Action
Foundation for Research and Support of the Indigenous Peoples of Crimea
Global Ecolabelling Network
Indian National Trust for Art and Cultural Heritage
International Bureau for Epilepsy
International Centre for Peace Studies
International Crisis Group
Kashmiri American Council
Ma Qualcuno Pensi ad Abele
Mountain Women Development Organization
Nonviolent Peaceforce
Sahara for Life Trust
Social Action Forum for Manav Adhikar
Social Alert
Société pour la promotion de la jeunesse et des masses
Southern Organizing Cooperative
Stree Atyachar Virodhi Parishad

Demandes classées sans suite

6. À ses 5^e et 6^e séances, tenues le 24 janvier 2007, le Comité a décidé de clore l'examen des demandes d'admission présentées par quatre organisations non gouvernementales avec lesquelles il n'avait pas eu de contact depuis plusieurs sessions, étant entendu que cette décision n'empêchait pas ces organisations de présenter une nouvelle demande si elles le jugeaient utile [voir chap. I, projet de décision I, al. e)] :

Angel Foundation
Association Wadelbarka pour la prospérité des familles mauritaniennes
Conflict Management Group
Religious Freedom Coalition

Demandes non retenues

World Sindhi Institute

7. À ses 5^e et 8^e séances, les 24 et 25 janvier, le Comité a examiné la demande d'admission du World Sindhi Institute.

8. Le représentant du Pakistan a rappelé que, contrairement aux assurances qu'elle avait données, l'organisation non gouvernementale World Sindhi Institute, établie à Washington, avait mené des activités qui nuisaient à l'intégrité territoriale du Pakistan et n'étaient pas conformes à la Charte des Nations Unies ni aux dispositions de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social. Il a donné des exemples de mesures prises et de déclarations faites par cette organisation, lesquelles violaient la Charte et les dispositions de la résolution 1996/31. Il a demandé au Comité de recommander au Conseil de ne pas octroyer le statut consultatif à l'organisation. Les délégations égyptienne, soudanaise et turque ont appuyé la thèse avancée par le représentant du Pakistan. La décision de ne pas octroyer le statut consultatif au World Sindhi Institute a finalement été prise par consensus.

Coalition gaie et lesbienne du Québec

9. À ses 6^e, 8^e et 12^e séances, les 24, 25 et 30 janvier, le Comité a examiné la demande d'admission présentée par la Coalition gaie et lesbienne du Québec, une organisation non gouvernementale, dont il avait reporté l'examen de la demande lors de sessions antérieures. Il s'est penché sur les réponses fournies par cette organisation aux questions que lui avaient posées les délégations. Il a également entendu le représentant de cette organisation.

10. Dans une déclaration prononcée le 30 janvier, le Président a informé le Comité que les délégations égyptienne, guinéenne, pakistanaise, qatarienne et soudanaise avaient demandé que la décision concernant cette organisation soit mise aux voix.

Explication de vote avant le vote

11. Intervenant pour expliquer son vote avant le vote, le représentant du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a déclaré que toute organisation non gouvernementale remplissant les critères énoncés dans la résolution 1996/31 du Conseil économique et social devrait se voir octroyer le statut consultatif auprès du Conseil. Ce principe était valable quelle que soit la nature de l'organisation. Le représentant a déclaré que la résolution affirmait clairement la nécessité de prendre en considération toute la diversité des organisations non gouvernementales. Elle indiquait les critères régissant l'octroi du statut consultatif, à savoir que : a) l'organisation devait exercer son activité dans des domaines relevant de la compétence du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires; b) ses buts et objectifs devaient être conformes à l'esprit, aux buts et aux principes de la Charte des Nations Unies; et c) elle devait s'engager à aider l'Organisation des Nations Unies dans son œuvre et à faire connaître les principes et les activités des Nations Unies. Il était évident que l'organisation dont il était question remplissait ces conditions. Une grande partie des travaux qu'elle menait renforçaient les activités des Nations Unies, notamment dans les domaines de la santé, de la promotion de la femme et des droits de l'homme. Cette organisation pourrait être une voix importante dans les discussions menées à l'Organisation des Nations Unies et représentait une importante partie prenante, qui avait le droit, au même titre que toutes les autres, de participer aux travaux de l'Organisation. Le représentant du Royaume-Uni a souligné que le statut consultatif auprès du Conseil avait été accordé à plus de 2 800 organisations non gouvernementales. Il ne faisait aucun doute que plusieurs de ces 2 800 organisations soutenaient des opinions ou des politiques que tous les gouvernements n'approuvaient pas nécessairement; mais elles devaient faire connaître leur position à l'Organisation des Nations Unies.

12. Ces dernières années, le Comité n'avait rejeté que les demandes d'admission présentées par des organisations qui avaient mené des activités dirigées contre un État Membre ou avaient été impliquées dans des activités terroristes. Bien évidemment, rien de tel n'avait été constaté dans le cas de la Coalition gaie et lesbienne du Québec et rejeter sa demande d'admission ne ferait qu'affaiblir davantage cet aspect.

13. Le représentant du Royaume-Uni a rappelé que lorsqu'il avait décidé d'accorder le statut consultatif à trois organisations non gouvernementales comparables – dont la demande d'admission avait été également rejetée au cours de l'année écoulée –, le Conseil avait reconnu le principe de diversité et de respect d'autrui. Le représentant du Royaume-Uni espérait que le Comité serait dûment

inspiré par la décision du Conseil et recommanderait avec juste raison l'octroi du statut consultatif à l'organisation.

14. Le Comité est ensuite passé au vote. À l'issue d'un vote par appel nominal, par 8 voix contre 6, avec 3 abstentions, il a décidé de recommander au Conseil de ne pas octroyer le statut consultatif à la Coalition gaie et lesbienne du Québec. Les voix se sont réparties comme suit :

On voté pour :

Colombie, États-Unis d'Amérique, Israël, Pérou, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Ont voté contre :

Burundi, Chine, Égypte, Fédération de Russie, Guinée, Pakistan, Qatar, Soudan

Se sont abstenus :

Angola, Inde, Turquie

Explication de vote après le vote

15. Dans une explication de vote après le vote, le représentant du Royaume-Uni a profondément regretté la décision du Comité de ne pas recommander l'octroi du statut consultatif à la Coalition gaie et lesbienne du Québec. Cette décision purement discriminatoire était contraire aux principes des Nations Unies, du Conseil économique et social et du Comité chargé des organisations non gouvernementales. Elle ne faisait que renforcer les doutes quant à la capacité du Comité à accomplir convenablement la mission qui lui avait été confiée. La délégation britannique était déterminée à continuer de plaider pour la pleine intégration et la participation active des organisations non gouvernementales qui représentaient la communauté homosexuelle aux travaux de l'Organisation des Nations Unies. Le Conseil avait été de cet avis l'année dernière, selon le représentant du Royaume-Uni qui a vivement souhaité qu'il prenne à nouveau une décision allant dans ce sens.

Déclaration d'ordre général après le vote

16. Prenant la parole en tant qu'État ayant le statut d'observateur, le représentant du Canada a jugé indispensable de donner à des organisations non gouvernementales légitimes représentant différents groupes de la société civile la possibilité d'exprimer leur avis devant les instances des Nations Unies. Par conséquent, la délégation canadienne était consternée que le Comité ait décidé de ne pas recommander l'octroi du statut consultatif à la Coalition gaie et lesbienne du Québec. Le Gouvernement canadien restait profondément préoccupé par la discrimination systématique qui prévalait dans ce Comité lors de l'examen des demandes d'admission émanant d'organisations non gouvernementales dont les travaux étaient en rapport avec la question de l'orientation sexuelle.

17. Le représentant de la Coalition gaie et lesbienne du Québec a eu l'occasion de répondre aux questions posées par plusieurs membres du Comité au cours de l'examen de la demande d'admission de son organisation, avant le vote. Dans sa réponse, il a indiqué que son organisation condamnait sans équivoque la pédophilie et invitait les organisations et les autres personnes concernées à faire de même. En

outre, la Coalition gaie et lesbienne du Québec aidait la police à lutter contre de tels agissements. Quant à l'union civile et au mariage entre personnes du même sexe, le représentant a déclaré que le Parlement québécois les avait approuvés à l'unanimité afin que les couples de personnes du même sexe puissent jouir des mêmes droits que les autres. Il a précisé que son organisation travaillait sur le territoire canadien, dans le cadre des lois canadienne et québécoise.

B. Nouvelles demandes d'admission au statut consultatif et nouvelles demandes de reclassement

18. Le Comité a examiné le point 3 b) de son ordre du jour, relatif aux nouvelles demandes d'admission au statut consultatif et aux nouvelles demandes de reclassement, qui figuraient dans les documents E/C.2/2007/R.2 et Add.1 à 21, à ses 1^{re} à 4^e, 6^e, 8^e et 10^e à 13^e séances, qui ont eu lieu du 22 au 25 et du 29 au 31 janvier 2007.

1. Nouvelles demandes d'admission au statut consultatif

Demandes faisant l'objet d'une recommandation favorable

19. Le Comité a recommandé que le Conseil accorde le statut consultatif à 92 organisations qui avaient présenté une nouvelle demande d'admission [voir chap. I, projet de décision I, al. a)].

Demandes dont l'examen est reporté dans l'attente de réponses aux questions posées par le Comité

20. Dans l'attente de réponses aux questions qu'il avait posées lors de sa session ordinaire de 2007 aux 20 organisations énumérées ci-après, le Comité a décidé de reporter l'examen des demandes qu'elles avaient présentées :

- American Sports Committee
- Ankara Foundation of Children with Leukemia
- Armenian Constitutional Right-Protective Centre
- Asia Pacific Women's Watch
- Association des juristes canadiens pour le respect des droits de la personne dans le monde
- Association Sahel solidarité action
- Cercle de recherche sur les droits et les devoirs de la personne humaine
- Cercle national des droits de l'homme
- Chinese Society for Corrosion and Protection
- Commission islamique des droits de l'homme
- Coordination internationale pour la décennie
- European Centre for Law and Justice
- International Human Rights Observer
- Jewish National Fund
- Marijuana Policy Project Foundation
- National Democratic Institute for International Affairs
- Observer Research Foundation
- People's Life Center
- Students for Sensible Drug Policy
- Swedish Federation for Lesbian, Gay, Bisexual and Transgender Rights

2. Nouvelles demandes de reclassement

21. À ses 4^e et 12^e séances, tenues les 23 et 30 janvier 2007, le Comité était saisi de six demandes de reclassement au statut consultatif figurant dans le document E/C.2/2007/R.3. Il a décidé de recommander le reclassement de quatre organisations inscrites sur la Liste en leur octroyant le statut consultatif spécial et le reclassement d'une organisation auparavant dotée du statut consultatif spécial en lui octroyant le statut consultatif général [voir chap. I, projet de décision I, al. b) et c)]. Il n'a pas recommandé le reclassement de l'organisation ci-après, qui était dotée du statut consultatif spécial, en lui octroyant le statut consultatif général :

Fundación Intervida

C. Demande d'une organisations non gouvernementale résultant de la fusion de deux organisations non gouvernementales déjà dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

22. Le Comité a reporté l'examen de la demande de l'organisation non gouvernementale ci-après, avec l'accord des organisations concernées, en attendant que les questions qu'il a soulevées soient éclaircies :

Confédération internationale des syndicats

D. Demandes d'admission reçues d'organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social ayant fusionné avec d'autres organisations non gouvernementales

23. Le Secrétariat n'ayant pas encore reçu leur demande d'admission mise à jour, le Comité n'a pas examiné le cas des organisations ci-après ayant fusionné avec des organisations non dotées du statut consultatif auprès du Conseil :

a) International Stoke Mandeville Wheelchair Sports Federation-Fédération internationale de sport pour handicapés, organisation résultant de la fusion entre la Fédération internationale de sport pour handicapés, dotée du statut consultatif spécial, et l'International Stoke Mandeville Wheelchair Sports Federation, non dotée du statut consultatif auprès du Conseil;

b) International Association of Women Judges, organisation résultant de la fusion entre l'International Women Judges Foundation, dotée du statut consultatif spécial, et l'International Association of Women Judges, non dotée du statut consultatif auprès du Conseil;

c) Center for Health and Population and Social Welfare, Future Institute for Sustainable Development, organisation résultant de la fusion entre la World Population Society, dotée du statut consultatif spécial, et le Center for Health Population and Social Welfare et le Future Institute for Sustainable Development, non dotés du statut consultatif auprès du Conseil.

III. Examen des rapports quadriennaux présentés par les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif général ou spécial auprès du Conseil

A. Rapports quadriennaux présentés par les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif général ou spécial auprès du Conseil, dont l'examen avait été reporté

24. Le Comité a examiné le point 4 a) de son ordre du jour à ses 7^e, 11^e et 13^e séances, les 25, 30 et 31 janvier 2007. Il était saisi d'un mémorandum du Secrétaire général contenant un récapitulatif des rapports quadriennaux, soumis par les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif général ou spécial auprès du Conseil et portant sur leurs activités pendant les périodes allant de 1999 à 2006, dont l'examen avait été reporté lors de ses sessions antérieures (E/C.2/2007/CRP.2). Le Comité a pris note des rapports quadriennaux présentés par une organisation [voir chap. I, projet de décision I, al. d)].

25. Le Comité a décidé de reporter l'examen des rapports quadriennaux des cinq organisations ci-après, dans l'attente des réponses aux questions qu'il leur avait posées :

Centrist Democrat International
Fédération des associations pour la défense et la promotion des droits de l'homme
Institut international de la presse
Ligue internationale pour les droits et la libération des peuples
National Council of Women of Thailand

B. Examen des rapports quadriennaux soumis par des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif général ou spécial auprès du Conseil

26. Le Comité a examiné le point 4 b) de l'ordre du jour à ses 7^e, 8^e, 10^e et 13^e séances, les 25, 29 et 31 janvier 2007. Il était saisi d'une note du Secrétaire général transmettant les rapports quadriennaux 2002-2005 (E/C.2/2007/2, Add.1 à 19). Le Comité a pris note des rapports quadriennaux de 98 organisations [chap. I, projet de décision II, al. d)].

27. Le Comité a décidé de reporter l'examen du rapport quadriennal de l'organisation ci-après en attendant les réponses aux questions qu'il lui avait posées :

Confédération internationale des syndicats libres

28. Le Président du Comité a salué tout particulièrement les cinq organisations non gouvernementales ci-après, pour leur précieuse contribution à l'application du programme de l'ONU en matière de développement :

Action mondiale des parlementaires
CARE
Conférence des organisations non gouvernementales ayant des relations
consultatives avec les Nations Unies
Jeune chambre internationale
Korea Freedom League

IV. Renforcement de la Section des organisations non gouvernementales du Département des affaires économiques et sociales

29. À sa 9^e réunion, le 29 janvier 2007, le Comité a entendu un exposé oral du Chef de la Section des organisations non gouvernementales du Département des affaires économiques et sociales, qui a fait rapport sur les activités de la Section. L'oratrice a analysé la composition des effectifs de cette section et les tâches qui leur étaient attribuées en réponse aux questions posées pendant la reprise de la session de 2006 du Comité chargé des ONG.

30. Elle a fait observer qu'en vertu des dispositions de l'Article 71 de la Charte, le Conseil économique et social était le pôle d'accès qui permettait aux organisations non gouvernementales de participer aux activités menées par l'Organisation des Nations Unies. En juin 1946, le Conseil avait établi le Comité chargé des organisations non gouvernementales pour le processus d'accréditation auprès de lui.

31. Le Chef de la Section a souligné qu'en servant de secrétariat fonctionnel au Comité chargé des organisations non gouvernementales, la Section œuvrait en fait selon deux instruments principaux, l'Article 71 de la Charte et la résolution 1996/31 du Conseil économique et social qui définissait les relations consultatives entre le Conseil et les organisations non gouvernementales. En s'acquittant de son mandat, la Section des ONG servait de relais au sein du Secrétariat pour les organisations non gouvernementales qui demandent l'octroi du statut consultatif auprès du Conseil économique et social ou qui en sont déjà dotées.

32. La Section donnait des conseils et fournissait des informations sur les questions intéressants les organisations non gouvernementales, les organes et organismes du système des Nations Unies, les États Membres, la communauté des ONG, ainsi que les entités extérieures intéressées, selon qu'il conviendrait.

33. Faisant rapport sur les fonctions de la Section des ONG, le Chef de la Section a indiqué qu'elles pouvaient se classer dans les quatre domaines principaux suivants :

- a) L'examen des candidatures présentées par les ONG qui demandent le statut consultatif auprès de l'ONU;
- b) L'analyse des rapports quadriennaux présentés par les ONG tous les quatre ans rendant compte de leurs activités;
- c) L'exercice du contrôle du processus d'autorisation et d'accréditation des 2 700 ONG dotées du statut consultatif;
- d) La facilitation de la mise en place du mécanisme de consultation dans le cadre de la campagne de sensibilisation menée par le Réseau régional informel ONU-ONG.

34. En ce qui concerne les effectifs, le Chef de la Section a indiqué qu'elle comptait six administrateurs et six agents des services généraux. Ces effectifs étaient complétés par un certain nombre de stagiaires affectés à la Section pour des périodes allant de deux à trois mois. Quelle que soit l'utilité reconnue du programme cependant, à la fois pour les stagiaires et la Section, la rotation constante des stagiaires, y compris le temps perdu pour former les nouveaux arrivants, ne pouvait pas être considérée comme une solution de rechange au

recrutement de fonctionnaires permanents qui étaient la mémoire institutionnelle et les garants de la stabilité administrative. Le Chef de la Section a ensuite présenté la façon dont les diverses fonctions de la Section étaient réparties entre les effectifs.

35. Des informations ont été en outre communiquées sur l'initiative « Comité sans-papier » qui préconise d'utiliser de façon stratégique les technologies de l'information dans le cadre d'une démarche intégrée pour planifier et gérer les réunions et la documentation. Tout en facilitant les travaux du Comité chargé des ONG, le système électronique de réunions (« système sans-papier »), judicieux dans sa conception, avait servi depuis 2002 de système de gestion des documents et des archives, ce qui s'était traduit par une amélioration de l'efficacité du secrétariat du Comité et un économie de plus de 632 610 dollars en 2006-2007 pour l'Organisation.

36. Le Chef de la Section des ONG a conclu en soulignant la nécessité d'améliorer les capacités en matière de technologies de l'information (TIC) et de renforcer les ressources humaines, compte tenu de l'augmentation de la charge de travail de la Section. L'oratrice a indiqué que les activités de la Section des ONG étaient arrivées au point où il fallait recruter du personnel ayant les compétences requises dans le domaine des hautes technologies pour permettre à la Section d'exploiter et d'utiliser pleinement les technologies actuelles.

37. Au cours du débat qui a suivi, les membres du Comité se sont déclarés satisfaits de la mise en œuvre du système de réunions électronique « sans-papier » et ont réaffirmé qu'ils appuyaient les travaux de la Section des ONG.

38. En ce qui concerne le partenariat avec la Fondation Mumbai Educational Trust et la Section des ONG, la délégation indienne a indiqué qu'un accord relatif à l'octroi de bourses pourrait être envisagé pour mettre à la disposition du système de réunions électronique les compétences en matière de TIC requises.

39. La délégation chinoise a déclaré que l'objectif du Comité, en ce qui concerne ce système électronique, avait non seulement contribué à alléger la charge de travail des représentants, mais aussi permis à ceux-ci de travailler, où qu'ils fussent dans le monde pour autant qu'ils eussent accès à Internet, et il fallait souhaiter que cette initiative puisse être étendue à d'autres mécanismes intergouvernementaux des Nations Unies.

40. Les délégations chinoise et indienne ont demandé que la présence des ONG soit renforcée dans un plus grand nombre de pays, en particulier ceux du Sud. La délégation cubaine a fait remarquer que, bien que le système de réunions électronique « sans-papier » ait en grande partie facilité les travaux du Comité, les délégations avaient souvent besoin des documents sur papier pour les soumettre à leurs autorités, en particulier dans les pays où l'accès à Internet était difficile, et que les versions imprimées sur papier devraient être disponibles pour les délégations qui en faisaient la demande.

41. La délégation des États-Unis a pris note de l'efficacité du système de réunions électronique « sans-papier » et de l'augmentation du nombre de rapports quadriennaux présentés pour examen par le Comité. Elle a également noté la transmission de demandes sur CD-ROM, ce qui facilitait l'examen et la communication avec les capitales. Elle a en outre demandé une copie du rapport oral du Chef de la Section pour vérifier et évaluer les informations communiquées au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Renforcement de la Section des

organisations non gouvernementales ». La délégation a réaffirmé qu'elle était convaincue que la Section devait se concentrer sur son mandat, à savoir appuyer les travaux du Comité. Elle a par ailleurs estimé que le Service de liaison de l'ONU avec les organisations non gouvernementales du Département des affaires économiques et sociales ou le Département de l'information étaient mieux placés pour mener certaines des activités exécutées par le Réseau régional informel ONU-ONG car elles n'entraient pas dans le champ d'activité du Comité et qu'il fallait examiner la question plus avant.

42. S'agissant du Réseau régional informel ONU-ONG, la délégation cubaine a salué le travail louable accompli en faveur des ONG de pays en développement et fait l'éloge des activités menées actuellement par la Section et le Service de liaison, activités qui cadraient pleinement avec les tâches qui leur étaient assignées dans les résolutions du Conseil, y compris la résolution 1996/31.

43. La Coordonnatrice adjointe du Service de liaison de l'ONU avec les organisations non gouvernementales a fait un exposé sur l'une des publications les plus récentes du Service consacrées à la responsabilité des ONG. Le Service de liaison était un programme interinstitutions des Nations Unies établi en 1975 pour compléter le mécanisme de consultation officiel ONU-ONG.

44. La publication sur le sujet « Debating NGO accountability » (Débattre la responsabilité des ONG), visait à aider les organes et organismes des Nations Unies et les ONG qui collaboraient avec le système à mieux comprendre le débat et les pratiques actuels et tentait de mettre en évidence certains mythes de la responsabilité des ONG et d'appeler l'attention sur la nécessité d'un programme plus novateur concernant la responsabilité des ONG, en plaçant la démocratie et les droits de l'homme bien au centre du débat. Parmi les questions abordées dans la publication, on pouvait citer notamment : le fait de savoir devant qui les ONG devraient être responsables, les relations entre l'État et la société civile, le débat concernant la représentation des ONG, et les complexités et les risques inhérents à la réglementation des ONG. L'ouvrage donnait des exemples de nouvelles initiatives volontaires d'autoréglementation et concluait qu'il faut inclure une démarche fondée sur les droits et prévoir les plus hautes qualités d'intégrité, de transparence et d'ouverture dans tout mécanisme afin de mettre au point des cadres de responsabilisation.

**V. Examen des méthodes de travail du Comité :
application de la résolution 1996/31 du Conseil
économique et social, y compris l'accréditation
des représentants d'organisations non gouvernementales,
et de la décision 1995/304 du Conseil**

**A. Examen de questions inscrites à l'ordre du jour
du groupe de travail officiels**

1. Rapport sur la réunion du groupe de travail officiels tenue en 2006

45. Le 30 janvier, à la 11^e séance du Comité, M. Octavian Stamate (Roumanie), Coordonnateur du groupe de travail officiels du Comité chargé des organisations non gouvernementales, a remercié le représentant de la Turquie, M. Serhat Aksen, pour avoir présidé la réunion du groupe de travail officiels, en son absence du Siège, qui s'était tenue le 14 novembre 2006.

46. M. Stamate pensait que, compte tenu de la lourde charge de travail de la Section, le Comité devait appuyer le renforcement de ses effectifs pour maintenir sa capacité de travail actuelle et améliorer son efficacité. Le groupe de travail officiels pourrait considérer un ensemble d'options visant à permettre à la Section de mieux s'acquitter de son mandat et de mieux appuyer les travaux du Comité.

47. M. Aksen a fait rapport au Comité sur les questions examinées par le groupe de travail. Il a indiqué que le groupe de travail qu'il avait présidé était composé de neuf délégations. Les points inscrits à l'ordre du jour de cette séance de ladite réunion avaient été notamment les suivants : l'examen de la façon dont le Comité devrait rendre compte, dans son rapport, de son débat sur les demandes dont l'examen avait été reporté et sur la suite donnée par le secrétariat, en application de la demande présentée par le Conseil à sa vingt-sixième session de fond de 2006 concernant l'Association nationale danoise des homosexuels et des lesbiennes, la Fédération pour gais, l'organisation Lesbian and Gay Federation, et l'International Lesbian and Gay Federation – Europe, organisations pour lesquelles le Comité n'avait pas recommandé l'octroi du statut consultatif.

48. S'agissant de la question des demandes dont l'examen avait été reporté, le groupe de travail avait eu des difficultés à trouver un consensus sur la façon de rendre compte d'une telle demande dont il était fait mention dans son rapport sur la reprise de la session de mai 2006; cela étant, l'appui du Rapporteur du Comité, M. Stamate, les négociations positives ainsi que l'attitude constructive de la délégation cubaine avaient permis de parvenir à un consensus. Le rapport du Comité avait donc été présenté et adopté par le Conseil, à la reprise de sa session, en novembre 2006.

49. En ce qui concerne la demande formulée par le Conseil économique et social concernant les trois organisations pour lesquelles l'octroi du statut consultatif par le Comité n'avait pas été recommandé à la reprise de sa session de mai 2006, le groupe de travail avait été informé des mesures prises par le Secrétariat pour fournir aux membres du Conseil tous les éléments présentés et toutes les informations transmises au Comité pour l'examen de ces demandes, ainsi que les transcriptions des séances du Comité lors desquelles l'examen avait eu lieu. À la même réunion, le

groupe de travail avait fixé les dates des consultations officielles précédant la session ordinaire de 2007 du Comité.

2. Questions devant être inscrites à l'ordre du jour de la réunion du groupe de travail officiel en 2007

50. Plusieurs suggestions ont été faites par les États Membres concernant les questions devant être inscrites à l'ordre du jour de la réunion du groupe de travail en 2007, à savoir : un examen de la procédure de reclassement, la nécessité d'améliorer le suivi de la présentation des rapports quadriennaux des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif général ou spécial auprès du Conseil; la nécessité de recenser les mécanismes permettant de mieux suivre les activités des organisations non gouvernementales inscrites sur la Liste et ne devant pas présenter de rapport quadriennal; la simplification du formulaire de demande; l'adoption d'une procédure face aux fusions d'ONG dotées du statut consultatif et la mise au point d'une méthode permettant de mieux répartir le temps entre les sessions ordinaires et les reprises de session du Comité.

B. Questions connexes diverses

51. À sa 12^e séance, le 30 janvier, le Comité a examiné la demande de l'Appel de Genève, une organisation non gouvernementale établie à Genève, pour laquelle il avait été décidé de recommander l'octroi du statut consultatif spécial, à sa session de 2006. Lors de sa dernière session de fond en 2006, le Conseil avait décidé de renvoyer au Comité la demande présentée par cette organisation (décision 2006/221 du Conseil économique et social). L'organisation avait informé le Comité qu'elle avait retiré sa demande pour l'instant.

52. Le représentant de la Turquie a déclaré que sa délégation n'avait pas formulé d'objection à la recommandation de l'octroi du statut consultatif lors de la session de l'année dernière, étant entendu que l'ONG informerait les États concernés et chercheraient à obtenir leur accord avant de prendre contact avec des acteurs non étatiques armés, dont certains figuraient sur la liste des organisations terroristes. Cependant, en dépit des assurances données par l'Appel de Genève affirmant qu'elle travaillerait dans la transparence, qu'elle n'avait pas intérêt à travailler contre des États et qu'elle s'efforcerait de collaborer pleinement avec les États, cette organisation avait fait tout le contraire. L'Appel de Genève avait signé un « acte d'engagement » avec le PKK, une organisation terroriste qui avait causé la mort de centaines de milliers de citoyens et figurait sur plusieurs listes d'organisations terroristes. Le représentant de la Turquie a dit que l'Appel de Genève pourrait faire valoir qu'il contribuait au déminage, mais, sur un plan pratique, cela l'aidait à renforcer sa visibilité. Après avoir signé l'acte d'engagement, un représentant de l'organisation terroriste avait prétendu avoir remporté une victoire diplomatique en disant que le groupe poursuivait ses efforts pour obtenir une reconnaissance internationale. Il était clairement indiqué dans la déclaration elle-même que le fait de signer un tel document n'était pas seulement un acte humanitaire. Un statut avait été accordé à l'organisation, ce qui lui avait permis d'obtenir une reconnaissance et de se prévaloir d'une certaine forme de légalité. La Turquie continuerait de s'opposer à la demande présentée par l'Appel de Genève en vue de son admission au statut consultatif auprès du Conseil.

53. Les délégations des États-Unis d'Amérique et du Royaume-Uni ont reconnu les activités menées par l'ONG dans le domaine du déminage, mais ont fait observer que sa récente association était inacceptable. Elles ont exprimé l'espoir que l'organisation mettrait à profit le temps de façon judicieuse et collaborerait avec le Gouvernement turc pour régler la question. Les deux délégations ont déclaré qu'elles s'engageaient à travailler avec l'ONG et les membres du Comité dans cette optique.

54. Les délégations roumaine et pakistanaise ont également déclaré leur soutien au représentant de la Turquie.

VI. Application de la résolution 2006/46 du Conseil économique et social

55. Aucune demande d'admission au statut consultatif n'a été reçue d'organisations non gouvernementales, conformément à la résolution 2006/46 du Conseil économique et social.

VII. Examen des rapports spéciaux et des plaintes des États Membres

56. Au cours de la session ordinaire de 2007, le Comité n'a été saisi ni de rapports spéciaux, ni de plaintes émanant d'États Membres.

VIII. Fonds général de contributions volontaires à l'appui des activités du Réseau régional informel ONU-ONG

57. À la 9^e séance, le 29 janvier, le Chef de la Section des organisations non gouvernementales a présenté au Comité un exposé sur la question. À la tête de la Section depuis 10 ans, l'oratrice avait constaté que le nombre d'organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil avait pratiquement triplé, passant de 1 041 en 1996 à 2 865 à la fin de l'année 2006. En outre, et surtout d'ailleurs, la répartition géographique de ces organisations avait sensiblement changé, puisque le nombre d'organisations non gouvernementales issues de régions et de pays auparavant sous-représentés avait augmenté. L'oratrice a estimé que ce changement était incontestablement dû aux activités menées dans le cadre du programme de communication du Réseau régional informel ONU-ONG.

58. Consciente des difficultés à surmonter pour corriger le déséquilibre entre le Nord et le Sud, le Chef de la Section a rappelé que dans sa décision 2002/225, le Conseil avait approuvé la mise en place du Réseau régional informel ONU-ONG et du fonds général de contributions volontaires destiné à appuyer les activités, dans le but d'améliorer la communication, de réduire la fracture entre le Nord et le Sud et d'encourager dans les différentes régions du monde les partenariats entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations non gouvernementales ainsi qu'entre les organisations non gouvernementales.

59. Le Chef de la Section des organisations non gouvernementales a ensuite rendu compte des diverses activités menées par tous les coordonnateurs régionaux du Réseau. Des formations et des réunions d'information avaient ainsi été organisées, en particulier sur la réforme de l'Organisation des Nations Unies et les nouvelles fonctions du Conseil, comme l'Examen ministériel annuel et le Forum biennal pour la coopération en matière de développement. Plusieurs projets en rapport avec la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement avaient été mis au point, notamment une foire de l'innovation qui se déroulerait en juillet 2007 à Genève, dans le cadre de l'Examen ministériel. À l'issue de cet exposé, les délégations chinoise et turque ont fait savoir qu'elles appuyaient résolument le Réseau.

60. Le représentant de la Turquie a souligné que son pays avait été parmi les premiers à apporter une contribution au fonds général et qu'en 2005, il y avait versé 10 000 dollars, ce qui avait permis de lancer le Réseau dans le pays. Il a en outre précisé que le Département des affaires économiques et sociales pourrait utiliser le reliquat de 684 dollars pour contribuer à la mise en œuvre de futures activités en lien avec le Réseau. La délégation turque a ensuite suggéré qu'à l'avenir, la Section fournisse des statistiques sur l'augmentation du nombre de candidatures émanant d'organisations non gouvernementales issues de régions où des réunions du Réseau avaient été organisées, afin que l'on dispose de données sur les effets de cette entreprise à l'échelon régional.

61. La délégation chinoise s'est réjouie de constater que grâce aux activités menées par le Réseau, des projets avaient pu être menés en collaboration avec des organisations non gouvernementales en Chine, et que nombre d'entre elles s'étaient familiarisées avec le travail du Conseil et les implications de l'octroi du statut consultatif. Elle a aussi souligné qu'elle souhaitait que le Comité informe mieux les

pays en développement du travail du Réseau et de l'intérêt du statut consultatif auprès du Conseil.

62. Tout en se félicitant de l'augmentation du nombre d'organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif et de l'amélioration de leur répartition géographique depuis 1996, la délégation dominiquaise a suggéré que l'on élabore des indicateurs destinés à veiller à ce que ces organisations pratiquent une bonne gouvernance et à ce que les organisations non gouvernementales nationales jouissent de la considération de leurs gouvernements.

63. Les membres du Comité ont demandé à bénéficier d'un exposé PowerPoint pour être davantage en mesure d'évaluer les effets du programme de communication.

IX. Organisation de la session

A. Ouverture et durée de la session

64. Le Comité a tenu sa session ordinaire de 2007 du 22 au 31 janvier. Il a tenu 13 séances.

B. Participation

65. Dix-neuf membres du Comité ont participé à la session.

66. Des observateurs d'autres États Membres de l'Organisation des Nations Unies et de deux États non membres, des représentants d'institutions spécialisées des Nations Unies et un observateur d'une organisation non gouvernementale y ont également pris part. La liste des participants figure à l'annexe I.

67. Lors de sa session ordinaire de 2007, le Comité a entendu huit représentants d'organisations non gouvernementales qui ont eu l'occasion de répondre aux questions qu'il leur avait posées. Les renseignements supplémentaires qu'ils ont fournis ont facilité les débats et aidé le Comité à prendre ses décisions.

C. Élection du Bureau

68. À sa 1^{re} séance, le 22 janvier, le Comité a élu par acclamation le membre de son Bureau ci-après :

Président :

Pedro A. Roa Arboleda (Colombie)

69. À sa 1^{re} séance également, il a réélu par acclamation les membres du Bureau ci-après :

Vice-Présidents :

Octavian Stamate (Roumanie)

Bilal Hayee (Pakistan)

Hassan Hamid Hassan (Soudan)

Serhat Aksen (Turquie)

70. Toujours à la même séance, le Comité a en outre réélu par acclamation Octavian Stamate (Roumanie) au poste de rapporteur.

D. Ordre du jour

71. À sa 1^{re} séance, le 22 janvier, le Comité a adopté l'ordre du jour provisoire de sa session de 2007 (E/C.2/2007/1).

72. À la même séance, il a approuvé l'organisation de ses travaux.

E. Documentation

73. La liste des documents dont le Comité était saisi à sa session ordinaire de 2007 figure à l'annexe II.

X. Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa session ordinaire de 2007

74. À sa 13^e séance, le 31 janvier, le Comité a adopté le projet de rapport sur ses travaux figurant dans le document E/C.2/2007/L.1 et autorisé son Rapporteur à en établir la version définitive, en consultation avec les membres du Comité, le cas échéant.

Annexe I

Liste des participants

Membres

Angola	Ismael A. Gaspar Martins, Estevao Alberto, Salvador Allende D. Bom Jesús, José Daio da Silva
Burundi	Helménégilde Nkurabagaya, Albert Singiro
Chine	Zhang Dan, Zhang Meifang, Guo Jiakun, Luo Yi
Colombie	Claudia Blum, Jairo Montoya, Pedro Agustín Roa Arboleda, Jorge Ricardo Torres-Rueda
Cuba	Rodrigo Malmierca Diaz, Ileana Núñez Mordoche, Luis Amorós Núñez, Lydia González Navarro, Claudia Pérez Alvarez
Dominique	Crispin S. Gregoire, Zilpha Theodore
Égypte	Maged Abdelaziz, Khaled Albakly, Mohamed Elbadri, Soha Gendi, Mohamed Elghitany
États-Unis d'Amérique	Richard Miller, Paul Birdsall, Mariano Ceinos-Cox, Peggy Kerry
Fédération de Russie	Andrey A. Nikiforov, Oleg A. Demekhin, Vladimir Y. Vertogradov, Boris Chernenko, Alexander A. Abramov
Guinée	Alpha Ibrahima Sow, Paul Goa Zoumanigui, Mamadouba Camara, Mohamed Chérif Diallo
Inde	Nirupam Sen, Ajai Malhotra, B. N. Reddy
Israël	Ilan Fluss, Harel Shoham
Pakistan	Munir Akram, Farukh Amil, Imtiaz Hussain, Bilal Hayee
Pérou	Romy Tincopa
Qatar	Jamal Nasser Al-Bader, Mohammed Sultan Al-Kuwari, Amr Ghaleb
Roumanie	Octavian Stamate, Elizabeta David
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Harriet Cross, Tom Woodroffe, Simon Finn
Soudan	Hassan Hamid Hassan
Turquie	Serhat Aksen

États Membres de l'ONU représentés par des observateurs

Algérie, Belgique, Cameroun, Canada, Comores, Grèce, Iran (République islamique d'), Japon, Maroc, République arabe syrienne, République de Corée, Slovénie, Sri Lanka, Suède, Tunisie, Ukraine et Viet Nam

États non membres représentés par des observateurs

Saint-Siège et Palestine

Institutions spécialisées

Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, Banque mondiale

Annexe II

Liste des documents

<i>Cote du document</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Titre ou description</i>
E/C.2/2007/1	2	Ordre du jour provisoire annoté
E/C.2/2007/2 et Add.1 à 19	4 b)	Rapports quadriennaux
E/C.2/2007/L.1	11	Projet de rapport
E/C.2/2007/CRP.1	3 a)	Demandes d'admission au statut consultatif dont l'examen a été reporté
E/C.2/2007/CRP.2	4 a) et b)	Rapports quadriennaux
E/C.2/2007/CRP.3 et 4	6 b)	Examen des questions inscrites à l'ordre du jour du groupe de travail officieux
E/C.2/2007/CPR.5	9	Fonds général de contributions volontaires
E/C.2/2007/R.2 et Add.1 à 21	3 b)	Nouvelles demandes d'admission au statut consultatif
E/C.2/2007/R.3	3 b)	Nouvelles demandes de reclassement